



Quel changement de statut demander? d'etudiant a vpf ou aps

Par **cpfe**, le **07/05/2015** à **17:01**

Bonjour,

Je suis une étudiante étrangère en train de préparer mon diplôme de master d'architecte. Ca fais 3 ans que j'habite en france avec une titre de séjour étudiant pluriannuel qui expire fin décembre 2015. Je habite depuis 1 an et demi avec mon copain et on pense se pacser. Afin de rester en france avec mon conjoint et avoir aussi une première expérience professionnelle en france j'hésite entre demander le changement de statut d'une visa de vie privée et familiale (notamment après la conclusion du pacs) ou une visa Autorisation Provisoire de séjour (APS) afin de pouvoir chercher un travail. Quels sont les difficultés que je peut rencontrer? je sais que le changement de statut c'est souvent difficile. Ma crainte c'est que pour mon métier le changement de statut pour un employeur peut signifier une difficulté pour être embauché.

Merci d'avance.